



**ESQUIEZE –SERE**

## **Compte rendu du Conseil Municipal Du 6 juin 2014**

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, E Coulom-Toye, O Memain, J.Places, JM Dellac, S Ducos, ML Broueihl, Y Lafon  
Absents excusés : Th Lassalle Carrere  
Secrétaire de séance : S Ducos

### **1.COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2014**

Le Maire rappelle les principaux points traités au cours de cette séance. Ce compte –rendu ne faisant pas de commentaires, il est adopté à l'unanimité.

### **2.AFFAIRE SCI LUDAURE**

M Le Maire présente à l'assemblée la démarche entreprise par la précédente équipe municipale. Il s'agissait pour elle d'acquérir par voie d'expropriation une partie de la parcelle 966 section B pour aménager une liaison piétonne au centre du village.

Une enquête publique a été réalisée du 12 au 29 novembre 2013 et le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le 6 janvier 2014 : "*avis favorable... sous la réserve impérative que la commune assure aux exploitants et résidents de la SCI LUDAURE un accès au moins égal à celui dont ils bénéficient aujourd'hui et formalise cet accord par servitude inscrite dans l'acte notarié constatant la vente à la commune de la partie de parcelle concernée*".

Suite à cet avis, le conseil municipal a pris une délibération d'expropriation le 4 février 2014.

Ce projet s'inscrivait dans le cadre de la réalisation d'un immeuble de logements à la place de l'ancienne DDE or la nouvelle équipe municipale ne souhaite pas poursuivre cette idée.

Après délibération, l'assemblée, à la majorité des présents, décide d'annuler la mesure d'expropriation.

### **3.DECLARATION D'ALIENATION ASSOCIATION SYNDICALE HAMEAU SAINTE MARIE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une déclaration d'intention d'aliéner proposée par Maître N.ROCA concernant un bien (parcelles cadastrées Section B n° 1052 et 1056), dont le propriétaire est l'association syndicale du hameau de Sainte Marie.

Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption urbain.

### **4. DECLARATION D'ALIENATION SUCCESSION CAPDEVIELLE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une déclaration d'intention d'aliéner proposée par Maître N.ROCA concernant un bien (parcelles cadastrées Section A n° 323 et 324), dont le propriétaire est la succession CAPDEVIELLE-PROUS.

Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption urbain.

### **5.DELEGATION AU MAIRE POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION SUITE AUX CRUES**

Monsieur le Maire présente le projet de délibération proposé par le SIVOM du Pays Toy relatif à la délégation du conseil municipal au Maire dans le cadre des travaux de reconstruction suite aux crues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne délégation au Maire pour prendre toutes décisions concernant la validation des travaux de reconstruction.

## **6. REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE**

La commune d'Esquièze-Sère se situe sur le passage entre Lourdes, Gavarnie et le Tourmalet et constitue ainsi une situation de carrefour au milieu de flux touristiques importants.

L'équipe municipale souhaite aujourd'hui mieux valoriser cette situation car l'essor de la fréquentation touristique et l'attrait de ce territoire pour la population permanente nécessitent une maîtrise du développement du village tenant compte des critères urbanistiques, architecturaux et paysagers. C'est dans ce cadre qu'un projet d'implantation de salle d'exposition et d'écomusée dans le bâtiment de l'ancienne DDE sont envisagés.

Le CAUE (Centre d'Architecture du Conseil Général) a été sollicité pour élaborer un avant projet sommaire. Une première réunion se tiendra le 4 juillet.

## **7. RECLAMATION DE M. BIONDI LOTISSEMENT DES AILLAS**

Par courrier, reçu en mairie le 12 mars 2014, M et Mme Biondi réclament à la municipalité le versement d'une déduction du prix de leur terrain pour tenir compte d'une servitude d'eaux usées sur leur parcelle, n° 826 lot 7, au lotissement les Aillas.

- Vu le compromis de vente signé le 27 juillet 2012 qui mentionnait bien la servitude
- Vu le dépôt de pièces (règlement de lotissement) signé par M et Mme Biondi qui leur a été remis pour obtenir leur permis de construire
- Vu l'acte de vente du 16 novembre 2012 page 8 mentionnant bien que M et Mme Biondi avaient reçu les documents, dont le règlement de lotissement
- Vu l'implantation de la canalisation, objet de la servitude litigieuse, qui n'a pas obéré leur prévisionnel financier
- Vu la réponse écrite du Maire du 17 avril dernier, au courrier de M et Mme Biondi du 12 mars 2014 confirmant que l'acquisition avait été faite en toute connaissance de cause

le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de donner une suite favorable à la demande de M et Mme Biondi. »

## **8. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La délibération initiale du 04/04/2014 dernier n'ayant pas mentionné les modalités de scrutin, le Maire propose de procéder à une nouvelle élection pour respecter la procédure de l'article 22 du Code des Marchés Publics. Ainsi, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletin secret selon les dispositions de l'article L2121 du CGCT. Les membres suivants de la commission d'appel d'offres sont élus à l'unanimité :

Président : P.VUILLAUME

Titulaires : JM DELLAC, C.BAA-PUYOLET, P.NADAU

Suppléants : O.MEMAIN, T. LASSALLE-CARRERE, ML BROUEILH.

## **9. LETTRE MAINTIEN DU TRI POSTAL A LUZ**

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier adressé par la communauté de communes du Pays Toy au Préfet pour lui demander de maintenir le tri postal dans les bureaux de Luz au lieu de le rapatrier sur Pierrefitte Nestalas.

## **10. POINT D'AVANCEMENT DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Urbanisme Travaux : la commission fait le point des travaux en cours :

- prise d'eau au Pouey reprise des travaux,
- prise d'eau à Yer de Prat ouverture de chantier avec Luz et Esterre le 10 juin,

Environnement Sécurité : la commission informe l'assemblée :

- qu'une demande a été faite au Conseil Général pour mettre en place sur la D921 des systèmes de ralentissement des véhicules.
- Qu'une intervention sur le surpresseur de la station d'épuration en panne depuis décembre 2013, est en cours

#### Affaires Scolaires

Après contact avec l'inspection Académique, il a été retenu pour la rentrée prochaine un rythme de cours de 5 matinées de 9h à 12h et 4 après-midi de 13h45 à 16h. De 16h à 17h, les enfants seront soit en garderie soit en activité périscolaire (lecture, initiation à l'anglais, sensibilisation à l'environnement.....).

Actions culturelles : la commission propose le calendrier des événements 2014. A noter en particulier une séance de cinéma en plein air le 19 aout sur le site de l'église de Sère, du 2 au 22 aout une exposition photos de M Mauvy sur la crue, la fête de l'immaculada à Esquiéze le 8 décembre.....un tableau complet des événements doit être rétabli pour recenser l'ensemble des événements après rencontre avec le comité des fêtes.

Actions économique et touristique : les membres de la commission vont se rapprocher des différents syndic locaux des résidences de vacances pour leur proposer, lors de leur assemblée générale annuelle, une intervention de la mairie qui pourrait traiter des travaux et des projets touristiques.

#### 11. Site internet

Afin de reprendre le site internet de la Mairie 2 devis ont été demandés à deux sociétés locales : WEB PASSION et l'Agence TRIBU NOMADE.

L'agence TRIBU NOMADE a été retenue pour remanier complètement le site et le mettre en ligne l'automne prochain.

#### 12. Objet : Décision Modificative n°1 Budget Eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres des budgets en cours étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

#### **BUDGET EAU**

<i><b>Objet des dépenses</b></i>	<i><b>DEPENSES</b></i>		<i><b>RECETTES</b></i>	
	<i><b>Article</b></i>	<i><b>Somme</b></i>	<i><b>Article</b></i>	<i><b>Somme</b></i>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Captage Yer de Prat	2315	-614 000		
Yer de Prat	4581	+614 000		
Participation Luz			21531-29	-278 000
Participation Esterre			21531-30	-19 000
Compte de tiers			4582	+297 000
		0		0

Prochains conseils municipaux les :

Jeudi 31/07/14 à 18 h

Jeudi 28/08/14 à 18 h